



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies - Animations / Protocole
Tél. : 04.94.36.31.13
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN STAND SUR LE PETIT PORT ST LOUIS À TOULON, À L'OCCASION DE LA NUIT DES PÊCHEURS.

• Objet de l'appel à candidature :

La commune de Toulon lance un **appel à candidature pour l'exploitation de stands, à l'occasion de « la Nuit des Pêcheurs » qui seront situés sur le Port Saint Louis**, sur le thème de la mer, selon les conditions définies ci-après.

Le temps d'une journée, le Port Saint Louis situé à proximité des plages du Mourillon et du Fort St Louis classé « monument historique », deviendra le temple des pêcheurs et des commerçants des produits de la mer. La ville de Toulon vous accueillera pour une escale gustative et festive sur ce petit port. Cette journée permettra de profiter de ce lieu magique tout en dégustant les produits de la mer en famille au rythme de musiques festives.

Le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

**Le Dimanche 3 Août 2025 de 17h à minuit
au petit Port Saint-Louis, 83000 TOULON**

• Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre de cette manifestation, organisée par la Ville de Toulon.

Lieu concerné par l'appel à candidature : **Parking du petit Port Saint Louis - 83000 TOULON**



Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

- 180 € le stand de 3 m.
- 360 € le stand de 6 m.
- Où
- 60 € le mètre linéaire pour les Food trucks.

Si votre dossier est sélectionné par la commission vous devrez nous faire parvenir le règlement.

• **Les modalités de paiement seront les suivantes, soit :**

- par Chèque bancaire libellé à l'ordre REGIE EMPLACEMENTS adressé à MAIRIE DE TOULON - SERVICE DES EMPLACEMENTS - CS 71407 -83056 TOULON CEDEX,
- par virement sur le compte de dépôt de fonds ouvert à la Direction Départementales des Finances Publiques - FR76 1007 1830 0000 0020 0629 712,
- par Carte Bancaire ou en numéraire AU GUICHET - POLE FAMILLE, 1 RUE ROBERT SCHUMANN -83000 TOULON - ouvert de 8h30 à 12h00,
- par paiement CB par téléphone AU 04 94 36 81 85 (87).
- en Espèce dans la limite des 300 euros.

• **Dates et horaires prévisionnelles :**

Le Dimanche 3 août 2025 de 17h à minuit

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

• **Modalités d'installation :**

Les exposants pourront entrer sur le site avec leur véhicule et s'installer à partir de 12 h. Toutefois, dès 17 h plus aucun véhicule ne sera autorisé sur le lieu de la manifestation.

• **Articles proposés à la vente :**

-
- Les candidats retenus ne pourront vendre que les produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon ;
 - Chaque exposant aura l'obligation d'être présent sur site, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer UNIQUEMENT les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES - ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'espace dédié. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors de l'espace de vente défini.

- **Sélection et attribution des emplacements :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES - ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues, afin de sélectionner les dossiers retenus.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- Adéquation des produits avec le thème de l'évènement
- Qualité des produits proposés

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

- **Conditions d'occupation prises en charge par l'exposant :**

:

- Les exposants devront respecter les règles d'hygiène,
- Vente uniquement des produits validés par la Ville,
- Réassort permanent du stock,
- Aucun parasol ou autre ne sera autorisé,
- Tables et chaises nécessaires à l'espace de vente.

- **Conditions d'occupation prises en charge par la Ville de Toulon :**

- Un espace dédié,
- La localisation et la mise en place de la distribution électrique,
- La gestion du nettoyage du site,
- L'installation de WC autonomes publics,
- L'aménagement du site pour permettre aux visiteurs de déjeuner sur place
- L'animation musicale.

- **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un chalet :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un stand, vous devez faire parvenir à la Direction Évènementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

***AVANT LE VENDREDI 13 JUIN 2025**

Documents généraux :

- Bulletin d'Inscription en vue d'exploiter un stand à l'occasion de la Nuit des Pêcheurs. + Liste des pièces obligatoires.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé et en couleur.
- Des photographies des produits proposés.

1 – * **La candidature doit être envoyée par courrier uniquement ou déposée à l'adresse ci-dessous**

MAIRIE DE TOULON
Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04.94.36.31.13



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies - Animations / Protocole
Tél. : 04.94.36.31.13
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION EN VUE D'EXPLOITER UN STAND A L'OCCASION DE LA « NUIT DES PÊCHEURS » AU PORT SAINT LOUIS TOULON LE DIMANCHE 3 AOUT 2025

À compléter et à renvoyer avant le vendredi 13 juin 2025

• Coordonnées personnelles :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :

• Coordonnées professionnelles :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :

Numéro d'immatriculation RCI ou RM :



• **Modalités de paiement :**

(60,00 € TTC le ml)

Stand de 3 m linéaires (180 €)

Stand de 6 m linéaires (360 €)

Food-truck (60 € le mètre linéaire)

Les règlements seront à effectuer uniquement après la commission, lors de l'acceptation de votre Candidature.

(CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DE REGIE EMPLACEMENT).

- Adresser par voie postale le **BULLETN D'INSCRIPTION RENSEIGNÉ A LA DIRECTION ÉVÈNEMENTIEL** Mairie d'Honneur avenue de la République CS 71407 Toulon cedex ;
- Les modalités de paiement sont les suivantes, soit :
 - **par Chèque bancaire libellé à l'ordre REGIE EMPLACEMENTS** adressé à MAIRIE DE TOULON - **SERVICE DES EMPLACEMENTS** - CS 71407 - 83056 Toulon cedex,
 - **par virement** sur le compte de dépôt de fonds ouvert à la Direction Départementales des Finances Publiques - FR76 1007 1830 0000 0020 0629 712,
 - **par Carte Bancaire** ou en numéraire AU GUICHET - POLE FAMILLE, 1 rue Robert Schumann - 83000 Toulon - ouvert de 8h30 à 12h00,
 - **par paiement CB** par téléphone AU 04 94 36 81 85 (87).
 - **en espèce** dans la limite des 300 euros.

• **Besoins en électricité :**

Veillez nous indiquer tous les appareils électriques installés à votre stand avec les puissances de chaque appareil. Nous transmettre les précisions : Monophasé ou Triphasé.

ATTENTION : Tout appareil électrique non signalé ne sera pas pris en compte, ne donnant pas lieu à une modification du schéma électrique.

Appareil Electrique ou Gaz (A préciser) :

| | |
|---|--|
| : | |
| : | |
| : | |
| : | |
| : | |
| : | |

Friteuse :

Puissance :

Puissance :

Plancha :

Puissance : _____

Crêpière :

Puissance : _____

Gaufrier :

Puissance : _____

- **Liste des pièces obligatoires à fournir :**

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2025 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce **daté moins de 3 mois** et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Sécurité :

- Carte grise des véhicules qui seront amenés à accéder sur le petit port St Louis + Copie de CNI des personnes qui seront amenées à travailler.

A savoir :

- **En cas de mauvais temps et ou d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.**
- **Il est formellement interdit de céder ou revendre son emplacement. Les contrevenants seront pénalisés et exclus de toute manifestation organisée par la ville.**
- **Tout désistement moins de 72 heures avant le jour de la manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement**

A RENVoyer AVANT LE VENDREDI 13 JUIN 2025 A L'ADRESSE SUIVANTE :

MAIRIE DE TOULON

Direction EVENEMENTIEL CEREMONIES ANIMATIONS PROTOCOLE

Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port - CS 71407

83056 TOULON Cedex

Tél. 04 94 36 31 13

Date :

Signature (à faire précéder de la mention manuscrite : « lu et accepté »)

.....
.....